

## Questions orales

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Je dois reconnaître, monsieur l'Orateur, que la citation du député de Kingston et les Îles est assez exacte en ce sens qu'elle traduit une partie de ce que j'ai dit hier. Cependant, j'ai également mentionné que, si l'un des aspects des opinions exprimées par la cour devait être accepté par les Indiens et les autres Canadiens, notamment que les droits qu'ils réclamaient n'étaient pas des droits aboriginaux mais des droits juridiques, ce jugement s'appliquerait aux Indiens de la tribu Nishga et sur ce point, l'attitude que nous avons adoptée il y a quelques années à l'égard des droits aborigènes n'est en rien touchée par ce jugement. Il faut reconnaître, cependant, que le jugement a mentionné de nouvelles possibilités quant à leurs droits juridiques, et nous avons demandé au ministère de la Justice de nous renseigner davantage sur les conséquences de certaines des opinions exprimées. En ce qui concerne la déclaration demandée par le député, nous comptons rendre publique un jour la position du gouvernement sur toute la question des Indiens, laquelle sera, croyons-nous, mise à jour en tenant compte de l'expérience que nous avons acquise en communiquant avec eux depuis quelques années, et à la lumière des divers mémoires qu'ils ont présentés aux divers tribunaux.

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Une question supplémentaire monsieur l'Orateur. Les remarques du premier ministre pour ce qui est des «droits juridiques» des Indiens, comme il le dit lui-même, se limitent-elles uniquement à la tribu Nishga ou s'appliquent-elles à l'ensemble du peuple indien? Si oui, s'appliqueraient-elles aussi à l'ensemble de la population indienne?

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, la déclaration dont a parlé la représentante de Kingston et les Îles était une opinion telle qu'elle a été exprimée à la tribu Nishga, et le jugement dont nous parlons maintenant, bien sûr, vise la tribu Nishga pour ce qui est précisément de leurs accords avec le gouvernement de la Colombie-Britannique. Je crois que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a l'intention, secondé par son efficace secrétaire parlementaire, de rencontrer le gouvernement de la Colombie-Britannique pour voir comment celui-ci réagira aux opinions exprimées dans le jugement rendu par la Cour suprême.

**M. Frank Howard (Skeena):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Cette question devient de plus en plus urgente au fur et à mesure que les jours passent. Le premier ministre ne pourrait-il être un peu plus précis quant aux intentions de son gouvernement vis-à-vis la question des droits des autochtones—j'utilise cette expression en son sens le plus général—et dire à la Chambre, à quelle date cette déclaration sera faire?

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, à vrai dire je doute fort que la déclaration, dont j'ai parlé, puisse être formulée avant au moins deux mois. Nous sommes prêts évidemment à ce que le ministre et d'autres fonctionnaires traitent de tous les aspects du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien lorsque le comité parlementaire intéressé sera saisi des prévisions budgétaires de ce ministère. Je crois comprendre que cela se fera très bientôt.

## LES DROITS DES ABORIGÈNES—DEMANDE DE CRÉATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question supplémentaire. Vu que le pre-

[Mlle MacDonald (Kingston et les Îles).]

mier ministre s'adressera au ministère de la Justice pour obtenir un avis concernant une décision de la Cour Suprême, je voudrais adresser ma question supplémentaire au leader du gouvernement à la Chambre. Est-il en mesure d'accepter la proposition faite par le représentant des Territoires du Nord-Ouest demandant la création d'un comité spécial pour étudier la question du droit des indigènes pour que l'on tienne également compte de ce genre de facteurs et non seulement du problème limité dont est saisi le ministère de la Justice?

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si je puis accepter la proposition du député des Territoires du Nord-Ouest, mais si cela peut faciliter les discussions au sujet de la question que l'on vient de soulever, je conseillerais de voir s'il est possible d'envoyer le rapport annuel, sans attendre que le comité permanent soit saisi des prévisions, pour que les membres du comité directeur aient la possibilité de préparer les discussions du Comité. Je n'ai encore pris aucune mesure en la matière parce qu'il faut attendre la suite des événements et, plus particulièrement, en raison des observations que les Indiens en question ont faites hier disant qu'ils ne tiennent pas à ce qu'un comité parlementaire étudie cette question maintenant. Ce sont ces raisons, surtout, qui ont influé sur la décision de ne pas envoyer le rapport au comité.

**M. Nielsen:** Ce ne sont que les Nishgas.

**M. Howard:** Monsieur l'Orateur, je n'interviens pas dans une mauvaise intention, mais je pense que le président du Conseil privé aurait dû nous laisser entendre que les sentiments qu'il attribue à la délégation qui vient de rencontrer le premier ministre sont apparus parce qu'elle croyait avoir le premier ministre de son côté.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. La représentante de Kingston et les Îles à la parole pour une dernière question supplémentaire. Ensuite, nous essayerons de recevoir deux ou trois brèves questions avant la fin de la période des questions.

**Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire est à l'intention du président du Conseil privé. Accepterait-il maintenant la motion que j'ai présentée l'autre jour en conformité de l'article 43 du Règlement visant à renvoyer au comité permanent le rapport annuel du ministère?

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, je préférerais maintenant en faire un ordre inscrit au nom du gouvernement.

\* \* \*

## LES SPORTS

## LE STADE OLYMPIQUE PROJETÉ À MONTRÉAL ET LA LIGUE AMÉRICAINE DE FOOTBALL

**M. Duncan M. Beattie (Hamilton Mountain):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. En admettant le principe que la Ligue canadienne de football est une force unificatrice au Canada et vu le projet de construction à Montréal d'un stade de 80,000 sièges, peut-il promettre au peuple canadien qu'après les Jeux olympiques, le stade ne servira pas de porte d'entrée à la Ligue américaine de football?